Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Coûts de la santé et primes de l'assurance-maladie des Vaudoises et des Vaudois: le Canton conteste les chiffres diffusés aujourd'hui par Santésuisse et maintient ses exigences pour 2009

Le Département de la santé et de l'action sociale constate que les chiffres sur l'évolution du coût de la santé par assuré vaudois annoncés aujourd'hui par l'association faîtière des assureurs-maladies sont faux. Santésuisse souhaite par ce biais légitimer les hausses injustifiées des primes envisagées par plusieurs assureurs vaudois pour 2009. Le Conseil d'Etat maintient son exigence de refuser toute augmentation de primes indue.

Selon les chiffres établis par Santésuisse, les coûts à charge de l'assurance de base auraient augmenté de 3.6% entre 2006 et 2007 en passant de 3131 francs à 3244 francs par assuré vaudois. Cette affirmation est fausse. Les données de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) pour le Canton de Vaud établies à partir des comptes des assureurs actifs dans le canton indiquent en réalité une augmentation du coût brut par assuré de 1.8% entre 2006 et 2007, soit une évolution de 3191 francs à 3249 francs. Il ressort également de ces chiffres que le coût net par assuré à charge de l'assurance de base a crû quant à lui de 1.7% une fois déduites les participations et les franchises payées par les assurés. Ce coût net a été de 2780 francs en 2007 contre 2733 en 2006.

Par ailleurs, la critique de Santésuisse de l'évolution dans le secteur ambulatoire en milieu hospitalier est irrecevable à la lumière de son rejet du projet élaboré par la Conférence des directeurs de la santé (CDS) d'entente avec la Fédération des médecins suisses (FMH) visant à mieux contrôler les coûts dans ce secteur.

Le DSAS rappelle que depuis 2002, les assurés vaudois ont payé en primes plus qu'ils n'ont coûté avec pour conséquence que l'excédent de réserves vaudoises par rapport aux exigences de la Confédération approche actuellement les 500 millions de francs.

En 2007, les assureurs vaudois ont ainsi réalisé un bénéfice de 72 millions qui est venu encore augmenter leurs réserves. Compte tenu de ces éléments d'information et des déclarations trompeuses de Santésuisse quant à l'impact de l'évolution des coûts de la santé sur les assureurs, le Conseil d'Etat considère l'augmentation de 4% en moyenne des primes des assurés vaudois pour 2009 comme inadmissible.

Le Conseil d'Etat réaffirme dès lors son exigence de voir les primes 2009 dans le Canton de Vaud évoluer de sorte à ce qu'aucun assuré vaudois ne subisse une hausse de ces primes à cause du seul fait de son rattachement à une des deux nouvelles régions de primes qui remplacent les trois régions actuelles. Cet objectif peut être atteint par une dissolution partielle des réserves excédentaires vaudoises de l'ordre de 80 millions à 100 en 2009, soit environ le 20% de l'excédent global.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 11 septembre 2008

DSAS, Pierre-Yves Maillard, conseiller d'Etat, 021 316 50 04